



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2017, un projet de règlement afin de modifier le Règlement 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton a été présenté;

QUE ce projet de règlement vise à stipuler que tout employé municipal ne peut avoir de contrat avec la municipalité.

QUE l'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 13 juin 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, située au 3 chemin de Hatley, à Compton.

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 3, chemin de Hatley, à Compton de 9h00 à 16h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Donné à Compton, ce 16 mai 2017

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier